



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
19.04.2012

Date de la convocation des conseillers :
19.04.2012

point de l'ordre du jour no:
15/01

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 27 avril 2012

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Goetz, Johanns, Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Maroldt, Knaff, Baum, Kox, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Intégration de deux parcelles du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé de la Ville

Considérant qu'il y a lieu d'intégrer deux parcelles inscrites au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette, dans la section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue Helen Buchholtz », sous les numéros **1117/17986** (contenance de 8 a 96 ca), et **1185/18088** (contenance 1 ca) et appartenant au Domaine Public Communal dans le Domaine Privé de la Ville d'Esch-sur-Alzette ;

Considérant que cette opération se fait pour permettre un acte d'échange avec l'Etat concernant la Justice de Paix (première parcelle) et un acte de vente avec la copropriété « Résidence Marco Polo » (deuxième parcelle) ;

Vu le plan de situation ;

Vu la lettre afférente de l'ingénieur géomètre de la Ville du 12 avril 2012 ;

Vu la délibération afférente du collège des bourgmestre et échevins du 17 avril 2012 concernant ladite intégration de terrains ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

l'intégration des parcelles précitées du Domaine Public Communal dans le Domaine Privé de la Ville.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 27.04.2012
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal ff,

Le bourgmestre,